



## COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

### PROCÈS-VERBAL N°11

Réunion du :	Jeudi 12 janvier 2023
À :	14h00
Présidence :	M. Patrick SCALA
Présents :	MM. Pierre ALCOVERRO, Jean Claude TOURREL, Patrice BULLY, Patrice MBEG
Excusé(s) :	Néant
Assiste(nt) à la séance :	MM. Enzo TELES, Alternant et Loris VOLTZ, Référent Administratif

#### DISTRICT DES ALPES

#### CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

##### 1.1 Classements initiaux

##### 1.2 Confirmations de Niveau de classement

##### **GAP – STADE MUNICIPAL PROVENCE - NNI : 50610102**

Cette installation était classée en niveau T5 SYN jusqu'au 19/09/2022.

La CRTIS prend connaissance de de la demande de confirmation de classement du niveau T5 SYN en date du 07/09/2022 en T5 SYN :

Pris connaissance des éléments soumis à la Commission :

- Rapport de visite en date du 16/06/2022
- Imprimé de classement en date du 20/09/2022
- Dimensions du Terrain : 105 x 68
- Zone de sécurité augmentée respectée
- Zone de sécurité réglementaire

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement l'installation sportive en niveau T5 SYN jusqu'au 20/09/2032.**

\*\*\*\*\*

##### 1.3 Changements de Niveau de classement

##### 2. RETRAITS DE CLASSEMENT

##### 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

##### 3.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

##### 3.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage



### 3.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

### 3.4 Réfection Bloc vestiaires

## 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 4.1. Classements initiaux

### 4.2. Confirmations de Niveau de classement

### 4.3. Changements de Niveau de classement

## 5. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

## 6. AFFAIRES DIVERSES

### CLASSEMENT DES ECLAIRAGES

#### 1.1. Classements initiaux

#### **LARAGNE – STADE PIERRE BINI - NNI 50700101**

Cette installation bénéficiait d'un classement en niveau 5 S jusqu'au 30/06/2021.

La C.R.T.I.S a pris connaissance de la volonté du propriétaire, en date du 14/09/2022, de procéder à la confirmation de classement de l'installation.

Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 15/09/2022 et des mesures d'éclairages réalisées :

- Type de sources lumineuses : LED
- Eclairage Moyen : 148 Lux
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.61
- Rapport (U2h) Facteur d'Uniformité : 0.83

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau E6 jusqu'au 19/09/2026.**

\*\*\*\*\*

#### 1.2. Confirmations de Niveau de classement

## 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

### 2.1. Classements initiaux

### 2.2. Confirmations de Niveau de classement

### 2.3 Changement de niveau de classement

## 3 CLASSEMENT DES ECLAIRAGES FUTSAL

### 3.1. Classements initiaux

### 3.2. Confirmations de Niveau de classement

### 3.3 Changement de niveau de classement

## 4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

## 5. AFFAIRES DIVERSES

## DISTRICT DE COTE D'AZUR

### CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

### 1.2 Confirmations de Niveau de classement

## CANNES – STADE MAURICE CHEVALIER 2 - NNI 60290202

Cette installation était classée en niveau T5 SYN jusqu'au 03/10/2022.

La CRTIS prend connaissance de la demande de confirmation classement du propriétaire, en date du 27/09/2022 à la suite de la pose d'un nouveau gazon synthétique.

Que M. Patrick SCALA, Président de la CRTIS a fait le constat suivant :

- Le revêtement est un gazon synthétique Eder Hydrogène wxt35 non chargé. La hauteur de la fibre est de 35mm. L'épaisseur du CS est de 12mm.

Considérant que la zone de sécurité impose qu'aucun obstacle ne soit dans les 2,50M, les poteaux de maintien derrière les buts à 11 étant à 2,40m ces derniers devront impérativement être protégés. Que l'aire de jeu est protégée sur son ensemble.

Considérant que les vestiaires mesurent la surface minimum règlementaire au maintien du classement.

La Commission rappelle que les TESTS IN SITU devront être réalisés et transmis à la Commission de Céans dans les plus brefs délais.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en T5 SYN jusqu'au 04/10/2032 sous réserve de la transmission de TEST IN SITU CONFORME à la réglementation en vigueur.**

\*\*\*\*\*

## VILLENEUVE LOUBET – STADE CLAUDE MAUROY - NNI 61610101

Cette installation était classée en niveau T4 jusqu'au 16//11/2021.

La CRTIS prend connaissance de la demande de classement du propriétaire, en date du 23/09/2022 en niveau T4 SYN à la suite du changement de gazon synthétique en septembre 2022.

Pris connaissance des éléments soumis à la présente Commission :

Rapport de visite en date du 23 septembre 2022 :

- Dimensions du Terrain : 105 x 68
- Imprimé de classement en date du 20/09/2022
- Clôture de 2,80m + Pare-Ballons de 4 mètres sur toute la superficie du terrain
- Zone de sécurité : 2.85m
- Hauteur sous barre Transversale : 2.44m/2.44
- La Commission des céans prend également connaissance de la réalisation des travaux postérieurement à la visite effectuée par M. ERETEO, Président de la CDTIS de Côte d'Azur afin de se mettre en conformité concernant la largeur et la longueur des buts à 11.
- TESTS IN SITU en date du 26/11/2020

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en T4 jusqu'au 20.09.2032 sous réserve de l'envoi des tests in situ conforme à la règlement fédérale en vigueur.**

\*\*\*\*\*

### 1.3 Changements de Niveau de classement

## 2. RETRAITS DE CLASSEMENT

### 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

3.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

3.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

3.4 Réfection Bloc vestiaires

### 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1. Classements initiaux

4.2. Confirmations de Niveau de classement

4.3. Changements de Niveau de classement

### 5. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

### 6. AFFAIRES DIVERSES

## CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGES

### 1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de Niveau de classement

#### **NICE – STADE PLAINE DU VAR - NNI 60880301**

Cette installation était classée en niveau E5 jusqu'au 15/09/2022.

La C.R.T.I.S a pris connaissance de la volonté du propriétaire, en date du 16/09/2022, de procéder au classement initial de l'installation.

Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 12/01/2022 et des mesures d'éclairages réalisées :

- Type de sources lumineuses : Iodures Métalliques
- Eclairage Moyen : 265 LUXS
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.51
- Facteur (U2h) d'Uniformité : 0.71

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en E5 jusqu'au 16/09/2024.**

\*\*\*\*\*

### 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de Niveau de classement

#### **MOUANS SARTOUX – STADE ALEXANDRE REBUTTATO - NNI 60840101**

Cette installation était classée en niveau E6 jusqu'au 02/03/2022.

La CRTIS prend connaissance de la demande de classement initiale du propriétaire, en date du 07/09/2022 souhaitant le classement de l'éclairage en niveau E6 :

Après lecture des pièces versées au dossier :

- Type d'éclairage : IM (Iodures Métalliques)
- Marque des Projecteurs : PHILIPS (12)
- Eclairage Moyen : 152 LUXS
- Rapport (U1h) Mini/Max : 0.44

- Facteur (U2h) d'Uniformité : 0.65

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce, en application des dispositions réglementaires en vigueur, la confirmation de l'éclairage en E6 jusqu'au 03.03.2024.**

\*\*\*\*\*

## 2.3 Changement de niveau de classement

### 3 CLASSEMENT DES ECLAIRAGES FUTSAL

#### 3.1. Classements initiaux

#### 3.2. Confirmations de Niveau de classement

#### 3.3 Changement de niveau de classement

### 4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

### 5. AFFAIRES DIVERSES

## DISTRICT DU GRAND VAUCLUSE

### CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

#### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

##### 1.1 Classements initiaux

#### **VILLENEUVE LES AVIGNON – STADE COLLINE DES MOURGUES - NNI 303510201**

La CRTIS prend connaissance du courriel du propriétaire en date du 07/09/2022, souhaitant le classement initial de l'installation COLLINE DES MOURGUES.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 07/09/2022.
- Imprimé de classement en date du 07/09/2022.

**Au regard des éléments transmis, la Commission décide, en application des dispositions réglementaires en vigueur, de classer l'installation sportive en T6 jusqu'au 07/09/2032.**

\*\*\*\*\*

#### **AVIGNON – STADE SOUVINE 6 - NNI 840071006**

La CRTIS prend connaissance de de la demande de classement du propriétaire, en date du 27/06/2022 souhaitant le classement de l'installation sportive et des documents transmis :

- Imprimé de classement en date du 18/05/2022
- Rapport de visite en date du 27/06/2022

Considérant qu'il existe un lot de plusieurs terrains rattachés à 3 vestiaires.

Que les vestiaires ne pouvant être rattachés à plusieurs terrains en même temps.

Il est manifestement impossible de classer l'installation à un autre niveau que T7.

Après lecture des pièces versées au dossier,

**La Commission prononce, en application des dispositions réglementaires en vigueur, le classement de l'installation sportive en T7 PN jusqu'au 26/08/2032.**

\*\*\*\*\*

## 1.2 Confirmations de Niveau de classement

### PUYMERAS – STADE MARCEL FARE - NNI 840940101

La CRTIS prend connaissance du courriel du propriétaire en date du 09/09/2022, souhaitant le classement initial de l'installation MARCEL FARE.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation en Niveau T5 et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 09/09/2022.
- Imprimé de classement en date du 09/09/2022.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en T5 PN jusqu'au 09/09/2032.**

\*\*\*\*\*

### CARPENTRAS – STADE ARC EN CIEL - NNI 840310201

Cette installation était classée en niveau T6 PN jusqu'au 16/01/2022.

La CRTIS prend connaissance de de la demande de classement du propriétaire, en date du 19/01/2022 souhaitant le classement de l'installation sportive en niveau T6 PN :

Après lecture des pièces versées au dossier :

- Dimensions du terrain : 100x60
- Imprime de classement en date du 17.01.2022
- Rapport de visite en date du 17.01.2022
- Zone de sécurité respectée, Zone technique tracée, Zone de sécurité augmentée obstruée + pare-ballons.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce la confirmation de classement de l'installation sportive en T6 PN jusqu'au 17/01/2031.**

\*\*\*\*\*

## 1.3 Changements de Niveau de classement

### LAURIS – STADE HENRI AUTHEMAN - NNI 840650101

Cette installation était classée en niveau T6 PN jusqu'au 05/09/2022.

La CRTIS prend connaissance de de la demande de classement du propriétaire, en date du 27/01/2022 souhaitant le classement de l'installation sportive en niveau T5 PN à la suite de la réalisation de travaux d'aménagement afin de jouer en niveau ligue et des documents transmis :

- Imprimé de classement en date du 06/09/2022
- Rapport de visite en date du 06/09/2022

Considérant que la main courante a été remplacé par un grillage de sécurité, que les vestiaires situés sous la tribune correspondent aux normes règlementaires permettant de changer de niveau de classement.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en T5 PN jusqu'au 06/09/2032.**

\*\*\*\*\*

## **AVIGNON – STADE BAGATELLE - NNI 840070801**

Cette installation était classée en niveau T7 PN jusqu'au 29/09/2022.

La CRTIS prend connaissance de la demande de confirmation de classement du propriétaire en date du 30/09/2022.

Pris connaissance des éléments soumis à la présente Commission :

- Imprimé de classement en date du 30.09.2022 à la suite de la visite des membres de la CDTIS du Grand Vaucluse
- Rapport de visite en date du 30.09.2022
- Aire de jeu : 100x55
- Dégagement conformes 2,50m
- Aire de jeu protégée par une main courante.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce la conformité de l'installation avec le niveau T6 PN jusqu'au 30/09/2032.**

\*\*\*\*\*

## **LACOSTE – STADE BARTHELEMY - NNI 840580101**

Cette installation était classée en niveau T7 PN jusqu'au 09/10/2022.

La CRTIS prend connaissance de la demande de classement du propriétaire pour un niveau T6 en date du 10/10/2022.

Pris connaissance des éléments soumis à la présente Commission :

- Délibération de la Mairie en date du 06 mai 20123 dont l'objet concerne le changement de dénomination du stade.
- L'attestation d'accessibilité en date du 29/10/2020.
- Imprimé de classement en date du 10.10.2022 à la suite de la visite des membres de la CDTIS du Grand Vaucluse Rapport de visite en date du 10.10.2022
- Aire de jeu : 100 x 60
- Présence de bancs de touche joueurs
- Dégagement conformes
- Aire de jeu protégée par une main courante.
- Liaison aire de jeu/vestiaires non protégée, distance de 10 mètres.
- Dimensions des vestiaires indiqué sur l'imprime de classement (2x20m<sup>2</sup>) + (1x9m<sup>2</sup> vestiaire arbitre)

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce la conformité de l'installation avec le niveau T6 PN jusqu'au 10/10/2032.**

\*\*\*\*\*

## **2. RETRAITS DE CLASSEMENT**

### **3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

#### **3.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique**

#### **3.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage**

#### **3.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel**

#### **3.4 Réfection Bloc vestiaires**

## 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 4.1. Classements initiaux

#### VAISON LA ROMAINE – STADE MUINICIPAL - NNI 841379903

Cette installation était classée en niveau Futsal 4.

La CRTIS prend connaissance de de la demande de classement initial du propriétaire, en date du 23/09/2022 souhaitant le classement de l'installation sportive en niveau Futsal4.

Pris connaissance des éléments soumis à la présente Commission :

- Imprimé de classement en date du 30/09/20221
- Dimension du terrain : 40x18
- Revêtement : LINO
- Zone de sécurité et sécurité augmentée : 1 mètre minimum
- 2 Vestiaires joueurs de 24m

**La Commission prononce la confirmation de classement de l'installation en Futsal 4 jusqu'au 30.09.2032.**

\*\*\*\*\*

### 4.2. Confirmations de Niveau de classement

### 4.3. Changements de Niveau de classement

## 5. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

## 6. AFFAIRES DIVERSES

#### VAISON LA ROMAINE – STADE ULYSSE FABRE ANNEXE - NNI 841370102

La CRTIS prend connaissance de la demande de classement initial du propriétaire pour un niveau A8 en date du 30/09/2022.

Pris connaissance des éléments soumis à la présente Commission :

- Imprimé de classement en date du 30.09.2022 à la suite de la visite des membres de la CDTIS du Grand Vaucluse Rapport de visite en date du 30.09.2022
- Aire de jeu : 64x44
- Dégagement conformes
- Aire de jeu protégée par une main courante.

**Au regard des éléments transmis la Commission prononce la conformité de l'installation avec le niveau T6 PN jusqu'au 30/09/2032.**

\*\*\*\*\*

## CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

### 1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

#### 1.1. Classements initiaux

#### 1.2. Confirmations de Niveau de classement

### 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

#### 2.1. Classements initiaux

#### 2.2. Confirmations de Niveau de classement

#### 2.3 Changement de niveau de classement

### 3 CLASSEMENT DES ECLAIRAGES FUTSAL

- 3.1. Classements initiaux
- 3.2. Confirmations de Niveau de classement
- 3.3 Changement de niveau de classement
- 4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
- 5. AFFAIRES DIVERSES

## DISTRICT DE PROVENCE

### CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

#### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de classement

##### **ST-MITRE-LES-REMPARTS – STADE RENE JAURAS - NNI 130980101**

Cette installation était classée en niveau T5 SYN jusqu'au 10/08/2022.

La CRTIS prend connaissance du courriel du propriétaire en date du 11/08/2022, souhaitant la confirmation de classement de l'installation RENE JAURAS.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation en Niveau T5 et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 11/08/2022.
- Imprimé de classement en date du 11/08/2022.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement l'installation sportive en T5 SYN jusqu'au 11/08/2032.**

\*\*\*\*\*

##### **VENTABREN – STADE SOULEY - NNI 131140101**

Cette installation était classée en niveau 5 SYE jusqu'au 18/09/2020.

La CRTIS prend connaissance du courriel du propriétaire en date du 16/08/2022, souhaitant la confirmation de classement de l'installation SOULEY.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation en Niveau T5 et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 16/08/2022.
- Imprimé de classement en date du 16/08/2022.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en T5 SYN jusqu'au 16/08/2032.**

\*\*\*\*\*

#### 1.3 Changements de Niveau de classement

#### 2. RETRAITS DE CLASSEMENT

##### **AURIOL – STADE EMMANUEL BOYER - NNI 130070102**

La CRTIS prend connaissance du courriel du propriétaire en date du 10/11/2021 souhaitant le retrait de classement de l'installation sportive.

Après lecture des pièces envoyées,

**Au regard des éléments la Commission prononce le retrait de classement de l'installation sportive jusqu'au 10/11/2031.**

### **3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

**3.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique**

**3.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage**

**3.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel**

**3.4 Réfection Bloc vestiaires**

### **4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

**4.1. Classements initiaux**

**4.2. Confirmations de Niveau de classement**

**4.3. Changements de Niveau de classement**

### **5. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.**

### **6. AFFAIRES DIVERSES**

#### **MARTIGUES – STADE PICASSO - NNI 130569904**

La CRTIS prend connaissance de la demande de la commune de Martigues souhaitant recevoir une rencontre de Coupe National Futsal le 29/10/2022 au gymnase PICASSO à Martigues.

Pris connaissance des éléments soumis à la présente Commission :

- Surface de jeu : 38 m X 18,95 m
- Dégagement lignes de touches 1, 20 m d'un côté, et 1.10 m côté tribune
- Dégagement derrière les buts 1m avec protection assurée par des tapis
- La table de marque sera déplacée derrière la ligne de touche
- 2 vestiaires de 14m<sup>2</sup> hors douches
- 2 petits vestiaires
- 1 vestiaire arbitres
- 1 table de marque Bodet Les WC pour le public seront balisés vers l'extérieur du gymnase (dans le parc des sports Florian Aurélio)

A la lecture du règlement fédéral futsal, la CRTIS vous rappelle qu'une zone de sécurité d'1 mètre sans obstacle devra être présente tout autour de l'aire de jeu.

Que des bancs de remplaçants devront être installés de part et d'autre de la table des officielles. Qu'un vestiaire de 6m<sup>2</sup> minimum devra être fourni aux Officielles le jour de la rencontre.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce un avis technique favorable permettant à l'installation de recevoir la rencontre en rubrique, et ce, en attendant le classement définitif de l'installation sportive.**

\*\*\*\*\*

## CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

### **1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX**

#### **1.1. Classements initiaux**

#### **MARSEILLE – STADE BOMBARDIERE - NNI 132120101**

La CRTIS a pris connaissance de la demande de classement initial d'éclairage, en date du 20.01.2022, à la suite des travaux réalisés afin de poser un éclairage en LED sur l'installation sportive.

Pris connaissance du dossier technique fourni par l'entreprise « SBP » en date du 26 mai 2016 :

- Dimension du terrain : 100x60
- Date de création : 26/05/2016
- Installateur : SNEF
- Projecteurs : HORO 2000 x5
- Puissance par projecteur : 2000 W
- Kelvin : 5700 K
- Indice de rendu des couleurs : 65
- Type de sources lumineuses : LED
- Hauteur des mâts : 14 pylônes 16 mètres 4 mètres de la ligne de touche
- Après lectures des pièces versées au dossier, il apparait les mesures d'éclairages suivantes fournies par le maître d'œuvre une fois les travaux réalisés :
- Eclairage moyen : 304 LUXS
- Rapport mini maxi : 0.52
- Facteur d'Uniformité : 0.78
- Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 17/10/2022 et des mesures d'éclairages réalisées par la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives du District de Provence Eclairage Moyen : 227 LUXS
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.41
- Facteur (U2h) d'Uniformité : 0.64
- Point Bis : Conformes

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement l'installation sportive en E6 jusqu'au 17/10/2026.**

\*\*\*\*\*

#### **MARSEILLE – STADE AMELEE MAGNAN - NNI 132130301**

La CRTIS a pris connaissance de la demande de classement initial d'éclairage, en date du 27.09.2022, à la suite des travaux réalisés afin de poser un éclairage en LED sur l'installation sportive.

Pris connaissance du dossier technique fourni par l'entreprise « FAUCHE » en date du 14.02.2022

- Dimension du terrain : 105x68
- Date de réalisation : 11/03/2021
- Projecteurs : DISANO x12
- Puissance par projecteur : 1392 W
- Kelvin : 5700 K
- Type de sources lumineuses : LED Hauteur des mâts : 25 mètres
- Après lectures des pièces versées au dossier, il apparait les mesures d'éclairages suivantes fournies par le maître d'œuvre une fois les travaux réalisés :
- Eclairage moyen : 178 LUXS
- Rapport mini maxi : 0.48
- Facteur d'Uniformité : 0.68
- Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 17/10/2022 et des mesures d'éclairages réalisées par la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives du District de Provence
- Eclairage Moyen : 159 LUXS
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.21
- Facteur (U2h) d'Uniformité : 0.41

- Point Bis : Conformes

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en E7 jusqu'au 17/10/2026.**

\*\*\*\*\*

## 1.2. Confirmations de Niveau de classement

### MARSEILLE – STADE SAINT ELISABETH - NNI 132120901

La CRTIS a pris connaissance de la demande du propriétaire, en date du 20/01/2022, de procéder au classement initial de l'installation en niveau E6.

Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 20/01/2022 et des mesures d'éclairagements réalisées :

- Dimension du terrain : 90x52
- Date de réalisation : 11/03/2021 GR : 49
- Projecteurs : HORO 2000W
- Type de sources lumineuses : IM
- Eclairage Moyen : 166 LUXS
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.41
- Facteur (U2h) d'Uniformité : 0.70
- Point Bis : Non Conformes

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en E6 jusqu'au 20/06/2024.**

\*\*\*\*\*

## 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

### 2.1. Classements initiaux

### 2.2. Confirmations de Niveau de classement

### MARSEILLE – STADE LEDEUC - NNI 132100101

La CRTIS a pris connaissance de la volonté du propriétaire, en date du 05/10/2022, de procéder au classement initial de l'installation.

Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 21/01/2022 et des mesures d'éclairagements réalisées :

- Type de sources lumineuses : IM
- Eclairage Moyen : 166 LUXS
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.30
- Facteur (U2h) d'Uniformité : 0.54
- Point Bis : Non Conformes

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en E7 jusqu'au 21/01/2024.**

\*\*\*\*\*

### 2.3 Changement de niveau de classement

## MARSEILLE – STADE ALBERT EYNAUD MORICELLI - NNI 132090101

Cette installation était classée en niveau E7 jusqu'au 05/10/2022.

La CRTIS a pris connaissance de la demande de changement de niveau du propriétaire, en date du 20/01/2022, à la suite des travaux réalisés afin de poser un éclairage en LED sur l'installation.

Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 15/09/2022 et des mesures d'éclairagements réalisées :

- Dimension du terrain : 100x60
- Date de réalisation : 11/03/2021
- Projecteurs : OptiVision LED gen3.5 Philips
- Type de sources lumineuses : LED
- Hauteur des mâts : 20 mètres, 4 mâts latérales
- Eclairage Moyen : 258 LUXS
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.51
- Facteur (U2h) d'Uniformité : 0.74
- Point Bis : Conformes

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en E5 jusqu'au 06/10/2026.**

\*\*\*\*\*

## MARSEILLE – STADE ALEXIS CAUJOLLE- NNI 132080801

Cette installation était classée en niveau E7 jusqu'au 05/10/2022.

La CRTIS a pris connaissance de la demande de changement de niveau du propriétaire, en date du 10/09/2022, à la suite des travaux réalisés afin de poser un éclairage en LED sur l'installation.

Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 06/10/2022 et des mesures d'éclairagements réalisées :

- Dimension du terrain : 100x67
- Date de réalisation : 11/03/2021
- Projecteurs : Philips
- Puissance par projecteur : 2000 W
- Type de sources lumineuses : LED
- Hauteur des mâts : 20 mètres, 4 mâts derrière les buts
- Eclairage Moyen : 258 LUXS
- Rapport (U1H) Mini/Maxi : 0.51
- Facteur (U2h) d'Uniformité : 0.74
- Point Bis : Conformes

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en E6 jusqu'au 06/10/2026.**

\*\*\*\*\*

## **PORT SAINT LOUIS – STADE GEORGES TABERNER 2 - NNI 130780102**

Cette installation était classée en niveau E7 jusqu'au 05/10/2022.

La CRTIS a pris connaissance de la demande de classement d'éclairage en date du 23.11.2021. Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 26/10/2022 et des mesures d'éclairages réalisées par la CRTIS.

- Type de sources lumineuses : Iodures Métalliques
- Eclairage Moyen : 86 LUXS
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.40
- Facteur (U2H) d'Uniformité : 0.57

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en E7 jusqu'au 26.10.2023.**

\*\*\*\*\*

## **PORT SAINT LOUIS – STADE GEORGES TABERNER 3 - NNI 130780103**

La CRTIS a pris connaissance de la demande de classement initiale d'éclairage en date du 23.11.2021.

Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 26/10/2022 et des mesures d'éclairages réalisées par la CRTIS.

- Type de sources lumineuses : Iodures Métalliques
- Eclairage Moyen : 111 LUXS
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.24
- Facteur (U2h) d'Uniformité : 0.42

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en E7 jusqu'au 26.10.2023.**

\*\*\*\*\*

### **3 CLASSEMENT DES ECLAIRAGES FUTSAL**

#### **3.1. Classements initiaux**

#### **3.2. Confirmations de Niveau de classement**

#### **3.3 Changement de niveau de classement**

### **4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

### **5. AFFAIRES DIVERSES**

## **DISTRICT DU VAR**

### **CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

#### **1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS**

##### **1.1 Classements initiaux**

##### **1.2 Confirmations de Niveau de classement**

## **SAINT-CYR SUR MER – STADE LUCIEN SISCO - NNI 831120201**

Cette installation était classée en niveau T5 PN jusqu'au 26/01/2022.

La CRTIS prend connaissance de de la demande de classement du propriétaire, en date du 27/01/2022 souhaitant le classement de l'installation sportive et des documents transmis :

- Imprimé de classement en date du 27/01/2022
- Rapport de visite en date du 27/01/2022
- Test In Situ en date du 29/11/2021

Considérant que les TEST IN SITU sont conformes à la réglementation en vigueur, que l'installation répond aux normes règlementaires permettant d'obtenir un classement en niveau T5 SYN.

Après lecture des pièces versées au dossier,

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en T6 SYN jusqu'au 27/01/2032.**

\*\*\*\*\*

### **FREJUS – STADE F. LEOTARD - NNI 830610301**

Cette installation était classée en niveau T5 SYN jusqu'au 19/09/2022.

La CRTIS prend connaissance de de la demande de classement du propriétaire, en date du 07/09/2022 souhaitant le classement de l'installation sportive en niveau T5 SYN à la suite du changement de gazon synthétique de l'installation en septembre 2022.

Pris connaissance des éléments soumis à la présente Commission :

- Rapport de visite en date du 23 septembre 2022 :
- Ajout d'une clôture sur l'ensemble de l'enceinte
- Revêtement de Type EUROFIELD TT60 375 de 60mm posé le 24/09/2022
- Dimensions du Terrain : 105 x 68
- Imprimé de classement en date du 20/09/2022 :
- Zone de sécurité augmentée respectée, mise en place de pare-ballons
- Zone de sécurité règlementaire respectée
- La liaison vestiaire/aire de jeu n'est pas protégée mais aucun spectateur n'a accès au terrain.
- Considérant que les tests in situ seront transmis dès réalisation.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en T5 SYN jusqu'au 20.09.2032 sous réserve de l'envoi des tests in situ conforme à la règlement fédérale en vigueur.**

\*\*\*\*\*

### **LA SEYNE SUR MER – STADE ANTOINE SCAGLIA - NNI 831260101**

Cette installation était classée en niveau T5 PN jusqu'au 11/10/2021.

La CRTIS prend connaissance de la demande de classement du propriétaire en date du 26/09/2022.

Pris connaissance des éléments soumis à la présente Commission :

- Imprimé de classement en date du 26.09.2022 à la suite de la visite des membres de la CDTIS du Var
- Rapport de visite en date du 26.09.2022
- Aire de jeu : 100 x 68 Présence de bancs de touche
- Dégagement conformes

- Aire de jeu protégée par un grillage de 2,50m.
- Liaison aire de jeu/vestiaires protégée par deux portails.
- Dimensions des vestiaires indiqués sur l'imprime de classement.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en T5 PN jusqu'au 26/09/2032.**

\*\*\*\*\*

#### **ROCBARON – STADE LA VERRERIE - NNI 831060101**

La Commission atteste par la présente que l'installation sportive LA ROULADE 2 était classée en niveau 5 SYE jusqu'au 30/06/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement du propriétaire en niveau T5 SYN et des documents transmis :

- L'imprimé de classement en date du 18.10.2022
- Le rapport de visite en date du 18.10.2022
- Clôture de l'installation sportive présente
- Protection de l'aire de jeu par une clôture grillagée : 2,40 mètres
- Aire de jeu de 100 x 65 en pelouse naturelle
- Equipements conformes (poteaux de corner, ligne de touche, Bancs de touche)
- Dégagements conformes 2,50 mètres ligne de touche.
- Zone technique non tracée et des bancs joueurs (3mètres) / Officiels (2 mètres)
- Liaison Aire de jeu – vestiaires non protégée (25 mètres)
- Hauteur sous barre transversale : But de gauche : 2,44 mètres / But de droite : 2,44 mètres
- Clôture de l'installation sportive + main courante autour de l'aire de jeu
- 2 Vestiaires joueurs de 18 m<sup>2</sup>
- 1 vestiaires arbitres de 9 m<sup>2</sup>

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en T5 PN jusqu'au 18/10/2032. Elle demande que lui soit envoyé les TESTS IN SITU périodiques qui seront réalisés en 2023.**

\*\*\*\*\*

#### **TOULON – STADE MARQUISANNE - NNI 831379906**

La CRTIS prend connaissance de la demande de classement initial de classement du propriétaire en Futsal 4.

Pris connaissance des éléments soumis à la présente Commission :

- Imprimé de classement en date du 16.12.2021
- Rapport de visite en date du 30.09.2022
- Aire de jeu : 37.50 x 18
- Dégagement conformes
- Banc de touche officiels conforme (2.80m)
- Aire de jeu protégée par une clôture grillagée de 2,70 mètres.
- Présence de 3 vestiaires joueurs de 23.50m<sup>2</sup>

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en Futsal 4 jusqu'au 16/12/2032.**

\*\*\*\*\*

### 1.3 Changements de Niveau de classement

## 2. RETRAITS DE CLASSEMENT

## 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

### 3.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

### 3.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

### 3.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

### 3.4 Réfection Bloc vestiaires

## 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 4.1. Classements initiaux

#### **PIERREFEU DU VAR – STADE HALLE DES SPORTS - NNI 830919901**

La CRTIS prend connaissance de de la demande de classement initial du propriétaire, en date du 23/09/2022 souhaitant le classement de l'installation sportive en niveau Futsal 4.

Pris connaissance des éléments soumis à la présente Commission :

- Imprimé de classement en date du 27/09/2022
- Rapport de visite 27/09/2022
- Dimension du terrain : 36m x 20m
- Revêtement : Lino en Bon état
- Pas de banc de touche pas de table officielle
- Zone de sécurité et sécurité augmentée : 1 mètre minimum 2 vestiaires joueurs de 9m<sup>2</sup>

**La Commission prononce, en application des dispositions réglementaires en vigueur, le classement de l'installation en Futsal 4 jusqu'au 30.09.2032.**

\*\*\*\*\*

### 4.2. Confirmations de Niveau de classement

### 4.3. Changements de Niveau de classement

## 5. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

## 6. AFFAIRES DIVERSES

### **CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

## 1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

### 1.1. Classements initiaux

### 1.2. Confirmations de Niveau de classement

#### **LAVANDOU – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 830700101**

La Commission atteste par la présente que l'installation sportive LA ROULADE 2 était classée en T4 PN jusqu'au 12/01/2022.

La CRTIS a pris connaissance de la demande de changement de niveau du propriétaire, en date du 10/09/2022.

Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 06/10/2022 et des mesures d'éclairages réalisées :

- Dimension du terrain : 100x67
- Date de réalisation : 11/03/2021

- Projecteurs : Philips
- Puissance par projecteur : 2000 W
- Type de sources lumineuses : Iodures Métalliques
- Hauteur des mâts : 20 mètres, 4 mâts derrière les buts
- Eclairage Moyen : 350 LUXS
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.40
- Facteur (U2h) d'Uniformité : 0.58
- Point Bis : Non Conformes

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en E6 jusqu'au 06/12/2023.**

\*\*\*\*\*

### **BANDOL – STADE ANDRE DEFERRARI - NNI 830090101**

La Commission atteste par la présente que l'installation sportive LA ROULADE 2 était classée en E7 jusqu'au 04/05/2018.

La CRTIS a pris connaissance de la demande de confirmation de classement en date du 15.02.2022.

Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 20/01/2022 et des mesures d'éclairages réalisées par la CRTIS.

Que le type de sources lumineuses n'est pas indiqué, que la marque des projecteurs et la température de couleur non plus.

- Eclairage Moyen : 159 LUXS
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.33
- Facteur (U2h) d'Uniformité : 0.57

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en E7 jusqu'au 20.01.2024.**

\*\*\*\*\*

## **2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

### **2.1. Classements initiaux**

### **2.2. Confirmations de Niveau de classement**

### **2.3 Changement de niveau de classement**

## **3 CLASSEMENT DES ECLAIRAGES FUTSAL**

### **3.1. Classements initiaux**

### **3.2. Confirmations de Niveau de classement**

### **3.3 Changement de niveau de classement**

## **4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

## **5. AFFAIRES DIVERSES**

\*\*\*\*\*

**Président**  
**PATRICK SCALA**

**Secrétaire**  
**PIERRE ALCOVERRO**